

Le Ludion, entreprise labellisée depuis 2006

Créée en 1976, l'entreprise le Ludion restaure des orgues de barbarie, des orgues de salon, des limonaires et toutes sortes d'instruments de musique mécanique. C'est à partir du milieu des années 80 et face à une demande de plus en plus importante que l'atelier fabrique ses propres instruments et crée des cartons permettant de jouer un large éventail de musiques (classique, jazz, variété française...).

L'entreprise fait parfois appel à des artisans d'art locaux pour les travaux d'ébénisterie, de sculpture bois et la décoration. Eve et Philippe détiennent un savoir-faire, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles et de haute technicité, nécessaire au travail de la tuyauterie, du bois, de l'étain et du laiton.

En créant une carte à puce qui vient remplacer le carton perforé et faciliter l'utilisation des instruments et la mémorisation des programmations musicales, Philippe Crasse nous prouve qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre tradition et nouvelles technologies. La réputation de leurs instruments a largement dépassé les frontières euro-

Le Ludion

- **Gérants :** Philippe Crasse - Eve Chaillat
- **Activité :** Facture d'Orgues
- **Adresse :** 302 avenue de Fronton 31200 Toulouse
- **Tél. :** 05 61 57 37 22 / 06 07 62 43 94
- **Mail :** orguedebarbarie@leludion.com
- **Date de création :** 1976
- **Forme juridique :** Société
- **Site internet :** www.leludion.com

péennes. De la Norvège au Maroc en passant par Moscou et Pékin, Eve et Philippe ont le sentiment d'avoir représenté la ville de Toulouse dans le monde entier.

Selon Eve Chaillat, « Une chose est sûre, le Label Entreprise du Patrimoine Vivant est valorisant auprès de la clientèle et prend tout son sens sur les grands salons tels que le Salon du Patrimoine ».



Photos : Bénédicte Deramaux Le Ludion 03

Philippe Crasse crée des cartons permettant de jouer un large éventail de musique.



Le Ludion fabrique de véritables orgues à flûtes.

ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT

Une référence, un gage de qualité

Le label d'Etat EPV distingue des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Ces entreprises se caractérisent par une histoire et un patrimoine parfois ancien, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français. Pour bénéficier de cette distinction, les entreprises doivent répondre aux critères d'exigibilité suivants :

- La détention d'un patrimoine économique spécifique issu de l'expérience manufacturière.
- La mise en œuvre d'un savoir-faire reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité.
- L'attachement à un territoire.

Le label EPV est une référence et un gage de qualité pour les consommateurs, clients et prescripteurs, qui souhaitent l'intervention d'un professionnel reconnu pour son respect du métier et son aptitude à l'exception.

Outre la reconnaissance de leurs savoir-faire à l'échelle

nationale et internationale, **les Entreprises du Patrimoine Vivant** bénéficient de multiples avantages.

Des incitations fiscales

- Majoration du crédit d'impôt apprentissage porté à 2 200€ par apprenti.
- Un crédit d'impôt création de 15% concernant les dépenses de création de nouveaux produits.

Un appui au développement économique

• Présence collective sur des salons emblématiques, soutien à l'exportation en liaison avec Ubifrance, appuis individualisés en lien avec les organismes consulaires et professionnels : des actions collectives ou individuelles sont mises en place pour soutenir les entreprises labellisées dans leur développement. La candidature des entreprises au label Entreprise du Patrimoine Vivant **peut se faire à tout moment de l'année**. Téléchargement du dossier de candidature et modalités : www.patrimoine-vivant.com

CONTACT CMA 31 :

Karène Guiraud au 05 61 10 47 18 ou kguiraud@cm-toulouse.fr

